



« **Dieu veut** établir dans le monde la dévotion à mon Cœur Immaculé. »

(Notre-Dame, le 13 juillet 1917)

Lettre de liaison n° 37 (13 octobre 2016)

Chers amis,

Nous voici désormais à un an du centenaire de la dernière apparition de Fatima. Le temps est donc désormais compté pour tenter d'ici là de satisfaire à toutes les demandes de Notre-Dame à Fatima.

Ces demandes, qui ont été rappelées dans la précédente lettre de liaison, sont au nombre de cinq. Trois ont été exprimées au présent et nous concernent directement, à savoir : réciter son chapelet tous les jours, faire des sacrifices pour les pécheurs et ne plus offenser Notre-Seigneur. (Voir la [lettre de liaison n° 36](#))

Les deux autres, la consécration de la Russie au Cœur Immaculé de Marie et la communion réparatrice des premiers samedis du mois, ont d'abord été exprimées au futur. Mais désormais, ces dernières ne sont plus au futur, car depuis, Notre-Dame les a formellement exprimées.

En effet, le 10 décembre 1925 à Pontevedra, elle confia à sœur Lucie :



Vois, ma fille, mon Cœur entouré des épines que les hommes m'enfoncent à chaque instant, par leurs blasphèmes et leurs ingrattitudes. Toi, du moins, tâche de me consoler et dis que tous ceux qui, pendant cinq mois, le premier samedi, se confesseront, recevront la sainte Communion, réciteront un chapelet et me tiendront compagnie pendant quinze minutes, en méditant sur les quinze mystères du Rosaire en esprit de réparation, je promets de les assister à l'heure de la mort, avec toutes les grâces nécessaires pour le salut de leur âme.

Deux mois plus tard, le 15 février 1926, l'Enfant-Jésus réitéra cette demande. Voici ce qu'écrivit sœur Lucie dans une lettre adressée à son premier confesseur, Monseigneur Pereira Lopes : « *L'Enfant se tourna vers moi et me dit : "Et toi, as-tu révélé au monde ce que la Mère du Ciel t'a demandé ?"* » Dans le dialogue qui suivit, l'Enfant-Jésus assouplit les conditions de la communion réparatrice, montrant ainsi combien Dieu tenait à cette dévotion. (Voir [lettre de liaison n° 28](#) et [fiche sur les premiers samedis du mois](#))

À compter de cette époque, sœur Lucie fit tout ce qu'elle put pour propager la dévotion réparatrice et, régulièrement, elle tenta de convaincre ses supérieures, ses confesseurs ou les autorités religieuses. Voici par exemple ce qu'elle écrivit à Monseigneur da Silva, l'évêque de Leiria, le 3 octobre 1928 :

Le bon Dieu, dans son infinie miséricorde, se plaint de ne pouvoir supporter plus longtemps les offenses qui se commettent contre l'Immaculée Conception de la Très Sainte Vierge. Il dit qu'à cause de ce péché, un grand nombre d'âmes tombent en enfer, et il promet de les sauver, dans la mesure où l'on pratiquera la dévotion suivante, avec l'intention de faire réparation au Cœur Immaculé de notre très Sainte Mère. [Suit la description des différents points de cette dévotion]

Deux ans plus tard, sœur Lucie révéla une nouvelle demande du Ciel à propos des premiers samedis du mois. Le 29 mai 1930, elle écrivit à son confesseur, le père Gonzalvès :

Il me semble que le bon Dieu, au fond de mon cœur, agit sur moi pour que je **demande au Saint-Père l'approbation de la dévotion réparatrice, que Dieu lui-même et la Très Sainte Vierge ont daigné demander en 1925**, pour, au moyen de cette petite dévotion, donner la grâce du pardon aux âmes qui ont eu le malheur d'offenser le Cœur Immaculé de Marie, la Très Sainte Vierge promettant aux âmes qui chercheront à lui faire réparation de cette manière, de les assister à l'heure de la mort, avec toutes les grâces nécessaires pour qu'elles se sauvent.

Cette lettre est particulièrement importante, car elle précise quatre points essentiels de la dévotion

réparatrice des premiers samedis du mois :

- cette dévotion est demandée non seulement par Notre-Dame, mais aussi **par Dieu Lui-même** ;
- Dieu souhaite qu'elle soit approuvée par le Saint-Père ;
- elle a pour principal objectif d'obtenir la grâce du pardon pour les pécheurs ;
- une grâce particulière sera accordée à tous ceux qui la pratiqueront : l'assistance de Notre-Dame au moment de la mort pour faire son salut.

Concernant le deuxième point, sœur Lucie poursuit en ajoutant une précision :

Le bon Dieu promet de mettre fin à la persécution en Russie, si le Saint-Père daigne faire, et ordonne aux évêques du monde catholique de faire également, un acte solennel et public de réparation et de consécration de la Russie aux très Saints Cœurs de Jésus et de Marie, Sa Sainteté promettant, moyennant la fin de cette persécution, d'approuver et de recommander la pratique de la dévotion réparatrice, indiquée ci-dessus [la communion réparatrice des cinq premiers samedis du mois].

Cette précision montre à quel point Dieu tient à cette dévotion, car Il promet la fin des persécutions de la Russie sur une simple promesse du Saint-Père de l'approuver. Le 12 juin, sœur Lucie écrit à nouveau à son confesseur pour confirmer tous les demandes du Ciel, ceci en employant exactement les mêmes termes que ceux employés dans la lettre du 29 mai 1930. (Voir les deux lettres sur la page du site [Deux lettres de sœur Lucie sur la dévotion au Cœur Immaculé de Marie](#))

Dans ces deux lettres, la consécration de la Russie et l'approbation de la dévotion réparatrice sont liées, mais la chronologie de ces demandes montre que Dieu veut avant tout l'approbation par le Saint-Père de la dévotion réparatrice.

- Le 13 juillet 1917, la Sainte Vierge annonce qu'elle viendra demander la consécration de la Russie à son Cœur Immaculé et la communion réparatrice des premiers samedis du mois.
- Le 10 décembre 1925, elle demande effectivement la communion réparatrice des premiers samedis du mois en précisant les conditions pour la faire.
- Le 15 février 1926, l'Enfant-Jésus insiste pour que cette dévotion soit propagée.
- Le 29 mai et le 12 juin 1930, sœur Lucie écrit à son confesseur pour lui dire que Dieu et Notre-Dame veulent que cette dévotion soit propagée et demandent qu'elle soit approuvée par le Saint-Père.

L'arrêt des persécutions n'est qu'une grâce supplémentaire accordée par Dieu pour bien montrer l'ardent désir du Ciel de voir cette dévotion s'établir dans le monde et sa volonté qu'elle soit reconnue par le Saint-Siège.

Notons bien que la demande adressée à sœur Lucie contient deux actions distinctes : répandre la dévotion réparatrice et la faire approuver par le Saint-Père. Or force est de constater qu'aucune des deux n'a été réalisée jusqu'à présent : d'une part, la dévotion réparatrice est toujours fort peu répandue dans les paroisses ; d'autre part le Saint-Père ne l'a à ce jour ni approuvée, ni recommandée.



Ce deuxième point est très étonnant, car les persécutions en Russie ont en grande partie cessé. Dieu tient tellement à cette dévotion qu'Il n'a pas attendu la promesse du Saint-Père pour accorder cette grâce ! Pourtant le Saint-Siège n'a toujours pas donné son approbation. Il est vraiment triste de voir que cette demande, pourtant si facile à réaliser, n'est toujours pas satisfaite. Aussi, pendant l'année qui nous sépare du centenaire, est-il urgent de répondre à la demande exprimée par Notre-Dame. Œuvrons pour qu'elle soit réalisée d'ici le jour du centenaire de la dernière apparition de Fatima. Pour cela, nous devons nous mobiliser pour d'une part travailler à répandre autour de nous cette dévotion (en premier lieu dans notre paroisse), d'autre part agir à notre niveau pour faire parvenir une demande d'approbation vers les autorités religieuses, puis vers le Saint-Siège.

Dans ce but, plusieurs personnes nous ont conseillé de fédérer tous les organismes qui souhaiteraient travailler à propager la dévotion au Cœur Immaculé de Marie en général et la communion réparatrice des premiers samedis du mois en particulier. Trois organisations se sont à ce jour associées à cette initiative : la confrérie Notre-Dame de France, Ave Cordis et la Route de l'Europe chrétienne. (Pour plus de précisions, voir sur le site [la page Partenaires](#))

Aussi, pour nous aider à réaliser cet objectif, n'hésitez pas à nous indiquer des organismes ou mouvements qui accepteraient d'être partenaire pour agir avec nous selon leur charisme propre.

Mais surtout pour répondre à l'appel de Notre-Dame, pratiquons et propageons la communion réparatrice des premiers samedis du mois.

En union de prière dans le Cœur Immaculé de Marie.

Yves de Lassus
Président de Cap Fatima 2017